

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 29
- procurations : 3

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION n°2020/34**

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Effectivement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à la réussite au concours d'un adjoint d'animation,

Une enveloppe de crédits est prévue à cette fin.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le '11 JUIN 2020

ID : 031-213105612-20200610-D\_2020\_34-DE

Berger  
Levauf

Décide :

*MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL ET M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)  
refusent de prendre part au vote.*

- La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à la réussite au concours d'un adjoint d'animation,

- Transmis le '11 JUIN 2020  
- Affiché le '11 JUIN 2020

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

